



COMMUNE DE BOURG DE PÉAGE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête portant sur la révision allégée n°1 et la modification n°3 du PLU.

Par arrêté n°AR/2023/0287/T du 12/09/2023, le Maire de la commune de Bourg de Péage a ordonné l'ouverture à l'enquête publique pour les projets de révision allégée n°1 et de modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bourg de Péage.

La personne responsable de la modification est la commune de Bourg de Péage représentée par son maire Mme Nathalie NIESON et dont le siège administratif est situé à la mairie de Bourg de Péage, rue du Docteur Eynard, 26300 Bourg de Péage.

La révision allégée n°1 du PLU a pour objet unique la levée de l'inconstructibilité limitée aux abords de la RD 538 pour une partie de la zone de loisirs de Bourg de Péage.

La modification n°3 a pour objet l'évolution :

- 1- Du règlement écrit
 - Les constructions par rapport aux voies et emprises publiques (articles Uc6) ;
 - Les règles relatives aux habitations existantes en zone agricole ;
 - Les règles relatives aux habitations existantes en zone naturelle ;
 - Les espaces libres dans les nouveaux projets ;
 - Les règles de stationnement des véhicules motorisés et des vélos dans les nouveaux projets.
- 2- Du règlement graphique : suppression des zones Ah et Nh.
- 3- La réduction de l'emplacement réservé n°12 (Parking des écoles du centre-ville).

M. Yves DEBOUVERIE, ingénieur des ponts, eaux et forêts retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Manuel VAUCOULOUX a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Bourg de Péage, du lundi 09 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023 inclus, soit pendant 33 jours, aux jours et heures habituelles d'ouverture du service urbanisme : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Bourg de Péage :

- **Le lundi 9 octobre 2023, de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le samedi 21 octobre 2023, de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le vendredi 10 novembre 2023, de 14h00 à 17h.**

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur le site de la commune <https://www.bourgdepeage.com>, en mairie de Bourg de Péage, ainsi que sur un poste informatique dédié aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil du service urbanisme.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet,
- Soit par courrier postal reçu au plus tard le 10 novembre 2023 avec la mention « **A l'attention de Monsieur Yves DEBOUVERIE, commissaire enquêteur – Révision allégée n°1 et Modification n°3 du plan local d'urbanisme de Bourg de Péage** ».
- Soit par courriel à l'adresse suivante enquetepublique@mairiebdp.fr avant le 10 novembre 2023 à 17h00.

Le dossier soumis à enquête comprend :

- Le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme tel qu'il a été arrêté par le conseil municipal ;
- Le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme tel que transmis aux personnes publiques associées ;
- Les délibérations du conseil municipal et les arrêtés du Maire ;
- Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et les avis des personnes publiques associées ;
- Le présent arrêté ;
- Les avis de l'autorité environnementale sur la non nécessité de recours à l'évaluation environnementale ;
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique.

Les projets de révision allégée n°1 et de modification n°3 du plan local d'urbanisme ne font pas l'objet d'une évaluation environnementale.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bourg de Péage aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.